



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 août 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Septième session

Genève, 1^{er}-3 novembre 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement
4. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa septième session.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la séance plénière d'ouverture de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le mercredi 1^{er} novembre 2023 à 10 heures (heure d'Europe centrale), soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. À la séance plénière de clôture, le vendredi 3 novembre 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts examinera, aux fins de leur adoption, le rapport de sa septième session (y compris les recommandations concertées), qui sera ensuite soumis au Conseil du commerce et du développement, et l'ordre du jour



provisoire de sa huitième session (points 4 et 5 de l'ordre du jour), qui se tiendra au dernier trimestre de 2024, conformément à son mandat (voir le document [TD/B\(S-XXXI\)/2](#) (annexe IV, sect. II, par. 6) et la version révisée du mandat telle que reproduite dans le document [TD/B/EX\(71\)/3](#) (annexe V)). Les autres séances seront consacrées à des débats de fond sur des questions relevant du point 3 de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/EFD/7/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement

4. Le thème de fond et les questions d'orientation de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ont été approuvés le 26 avril 2023 par le Conseil du commerce et du développement à l'issue d'une procédure d'approbation tacite (voir TD/B/70/4, annexe IV). Le thème approuvé est « Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement ». La session se tiendra en présentiel du 1^{er} au 3 novembre 2023 à Genève.

5. Le thème retenu fait écho à celui du chapitre I du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ([A/RES/69/313](#), annexe), en particulier aux paragraphes 15 et 17, et aux domaines d'intervention A, B, C, E et F du chapitre II. Dans le chapitre I intitulé « Un cadre global de financement du développement pour l'après-2015 », il est question de « promouvoir une industrialisation inclusive et durable » (par. 15) et de « protéger nos écosystèmes dans l'intérêt de tous » (par. 17). Dans le chapitre II sont définis les enjeux et les priorités en ce qui concerne les ressources publiques intérieures (chap. II.A), l'entreprise privée et les finances intérieures et internationales (chap. II.B), la coopération internationale pour le développement (chap. II.C), la dette et la viabilité de la dette (chap. II.E), ainsi que le règlement des problèmes systémiques (chap. II.F).

6. Les questions d'orientation convenues pour la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sont les suivantes :

a) Quelles politiques, initiatives et instruments (nationaux, régionaux et internationaux) peuvent être envisagés pour promouvoir et faciliter un développement industriel inclusif et durable et la transition verte dans les pays en développement ?

b) Quelles pratiques exemplaires peuvent être mises en avant pour soutenir les modèles économiques durables et relever les défis qui y sont liés ?

c) Comment la coopération internationale peut-elle soutenir la transformation structurelle et aider les pays à définir et obtenir des financements qui contribuent à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de l'Accord de Paris ?

7. Les pays en développement ont actuellement devant eux des perspectives mondiales incertaines. Il ressort de l'analyse de la viabilité de la dette menée au titre du Cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu, initiative conjointe du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qu'en juin 2023, plus de la moitié des pays en développement à faible revenu (36 pays sur 69) présentaient un risque élevé ou étaient déjà en situation de surendettement, soit deux fois plus qu'en 2015. On estime que 52 pays en développement, qui comptent la moitié de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté, font face à de graves problèmes d'endettement et à des coûts d'emprunt élevés. Pas moins de 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui consacrent plus d'argent au service de la dette qu'à la santé et à l'éducation. Ces pays abritent 40 % des pauvres de la planète et sont parmi les plus vulnérables face aux risques climatiques. Le service de la dette des pays à faible revenu atteindra près de 23 % de leurs recettes d'exportation en 2022 et demeurera figé à 13 % pour les pays à revenu intermédiaire, ce qui rend la situation intenable.

8. Parallèlement, à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement durable restent en deçà des prévisions. Les crises mondiales en cascade, à savoir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre en Ukraine, l'aggravation de la crise climatique et l'envolée du coût de la vie, ont entraîné de nouveaux reculs. Les dernières données et estimations recueillies au niveau mondial révèlent que sur les 140 cibles des objectifs de développement durable qui peuvent faire l'objet d'une évaluation, la moitié présente des écarts modérés ou importants par rapport à la trajectoire souhaitée. En outre, aucun progrès n'a été enregistré pour plus de 30 % de ces cibles ou, pire encore, une régression a eu lieu par rapport à la situation de référence de 2015. Le risque de ne pas atteindre les objectifs d'ici à la fin de la décennie si les États Membres et la communauté internationale ne renouvellent pas leur engagement est réel.

9. Pour retrouver l'élan de la mise en œuvre du Programme 2030, il faut aborder les défis climatiques et la transformation structurelle de manière complémentaire, et maximiser les synergies. Il s'agit de savoir quelles options s'offrent aux pays déjà endettés, au moment de faire les investissements nécessaires à la transformation structurelle dont dépend la réalisation des objectifs de développement durable, y compris la transition verte.

10. Rendre la politique industrielle plus verte constituera un axe central de la réorientation des politiques menées par le secteur public. La transition vers une économie sobre en carbone se fera en grande partie au niveau national et nécessitera toute une série de changements institutionnels, d'investissements publics, de subventions directes et de politiques macroéconomiques expansionnistes, y compris une réforme fiscale, pour que les pays en développement puissent mobiliser leurs ressources nationales dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.

11. La septième session du Groupe intergouvernemental d'experts sur le financement du développement examinera comment le financement d'une stratégie d'industrialisation respectueuse de l'environnement, qui intègre les défis du développement et du climat, peut être soutenu par l'ensemble des mesures envisagées aux niveaux international, régional et national dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Documentation

TD/B/EFD/7/2	Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement
--------------	---

Point 4

Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

12. Agissant en sa capacité d'organe préparatoire de la huitième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement devrait approuver l'ordre du jour provisoire de sa session suivante, y compris la question de fond, qu'il devrait choisir dans le cadre des débats prévus au titre du point 3.

Point 5

Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa septième session

13. Sous l'autorité du Président de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts, un rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au Conseil du commerce et du développement. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de sa septième session.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Penelope Hawkins (penelope.hawkins@unctad.org), Service de la dette et du financement du développement, Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED.
